Saint-Paul d'Abbotsford

AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Demande de dérogation mineure

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 612-2018

QU'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, le mercredi, 1er octobre 2025 à 19 h à la salle du conseil au 980, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford.

QU'au cours de cette session, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure au règlement de zonage 612-2018 faite par Lina Ouellet au 2110, rue Principale Est.

QUE la présente demande de dérogation mineure est à l'effet de permettre aux demandeurs la construction d'un pavillon de jardin d'une hauteur de 4,65 mètres, alors que la hauteur maximale est de 3,5 mètres à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation;

QUE cette demande de dérogation mineure ne semble pas porter préjudice à autrui.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 15e jour du mois de septembre deux mille vingt-cinq.

_____

Jean-Raphaël Cloutier

Directeur général